

Montréal, le 27 juillet 2011

**Par dépôt électronique (SDÉ) et par courriel**

M<sup>e</sup> Carolina Rinfret  
Affaires juridiques  
Hydro-Québec  
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4<sup>ième</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande visant la modification de la désignation du Coordonnateur de la fiabilité au Québec et de certaines dispositions du Code de conduite du coordonnateur de la fiabilité**  
**Dossier de la Régie : R-3771-2011**

---

Chère consœur,

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance de la demande d'Hydro-Québec, déposée le 7 juillet 2011 par sa direction Contrôle des mouvements d'énergie (la Demanderesse), visant la modification de la désignation du Coordonnateur de la fiabilité au Québec (le Coordonnateur) et de certaines dispositions du Code de conduite du coordonnateur de la fiabilité (le Code).

La Régie note que cette demande fait suite à un ajustement organisationnel scindant la direction DCER, désignée comme Coordonnateur dans la décision D-2010-106, en deux directions distinctes, soit la direction Exploitation du réseau et la direction Contrôle des mouvements d'énergie. La Régie demande à la Demanderesse de préciser l'impact de ce changement organisationnel sur la répartition et sur la réalisation des tâches reliées au rôle du Coordonnateur.

La Régie note également que la Demanderesse demande que l'identification de la direction du Transporteur (Hydro-Québec dans ses activités de transport) désignée à titre de Coordonnateur soit adaptée de façon plus générique dans le texte du Code approuvé par la décision D-2010-126. La Régie demande à la Demanderesse de lui fournir la liste des unités, en précisant leur direction d'appartenance, réalisant des tâches reliées au rôle du Coordonnateur, que ce soit sur une base continue, ponctuelle, exceptionnelle ou en cas d'urgence.

Le Régie demande à la Demanderesse de lui fournir ces compléments d'informations d'ici le **8 août 2011 à 16h**.

Veillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD